

Je m'inscris aux épreuves d'admission

Uniquement pour les formations soumises à sélection

Je prends connaissance de l'ensemble des informations :

- ✓ règlement d'admission
- ✓ calendrier des épreuves
- ✓ FAQ (foire aux questions).

Etape

1

Où ?

Dans la rubrique « **Inscriptions** », « **Dossiers d'inscription** » ou « **vous inscrire** »
Les documents se trouvent dans le carré droit

Pourquoi ?

Pour vérifier que vous pouvez justifier des prérequis, prendre connaissance des modalités des épreuves, des dates,...
La FAQ répondra également à un grand nombre de questions.

Je me préinscris

- je complète mon dossier en ligne
- je vérifie et valide (« **VALIDER** »)
- j'imprime ma fiche d'inscription (mentionnant mon numéro temporaire de candidat)

et la liste des pièces à joindre (ne pas la renvoyer)

Conseil : enregistrer la fiche d'inscription sur votre ordinateur

Où ?

Dans la rubrique « **dossiers d'inscription** », choisissez la formation
ou dans « **vous former** », sur la fiche de la formation

Etape

2

Je m'inscris : j'envoie mon dossier complet à :

IRTS Nouvelle Aquitaine- service admissions + nom de la formation (ex : ES/ASS/...)
9 avenue F. Rabelais – BP 39 – 33401 TALENCE cedex

Conseil : n'attendez pas la date limite pour vous inscrire !!

Les dossiers reçus moins de 15 jours avant la date limite seront traités moins vite !

A noter :

- l'inscription à l'écrit engendre automatiquement l'inscription aux oraux en cas de réussite
- tout dossier incomplet sera renvoyé

Et ensuite ?

Je reçois un email de confirmation d'inscription et je serai convoqué(e) par courrier et par email pour les épreuves.

Attention ! Aucune annulation d'inscription ne sera prise en compte (sauf cas de force majeure)

Etape

3